



Examen d'entrée – Fiche programme

Nom

Prénom

Discipline

Professeur·e souhaité·e

DNSPM Master CIM Doctorat

Téléphone

E-mail

Merci d'indiquer ci-dessous vos choix d'œuvres, en respectant le descriptif d'épreuve spécifique à votre discipline que vous trouvez sur le site : www.hear.fr (rubrique Admissions > Musique).

Cette répétition avec l'accompagnateur ne pourra excéder 20 minutes.

À propos de l'accompagnement et la répétition :
Les accompagnateurs seront exclusivement ceux mis à disposition par l'Académie supérieure de musique de Strasbourg. Un horaire de répétition sera indiqué sur votre convocation à l'examen d'entrée.

Pour les disciplines instrumentales et vocales "classique à contemporain" et pour les chefs d'ensembles vocaux et instrumentaux, l'accompagnement se fera au piano uniquement, aucun accompagnement au clavecin ou à l'orgue ne sera possible. Pour les disciplines "musique ancienne", l'accompagnement se fera au clavecin.

Pour les instrumentistes

Oeuvre 1

Oeuvre

Mouvements (max. 2)

Compositeur

Édition

Un accompagnement au piano est-il souhaité ? Oui Non

Durée

Oeuvre 2 (pièce solo)

Oeuvre

Mouvements (max. 2)

Compositeur

Édition

Durée totale

Durée

La durée totale ne devra pas excéder 20 minutes.